

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST

**Direction en charge :** Pôle ressources - Direction finances  
**OBJET :** Approbation du Budget Primitif 2026 - Budget annexe Assainissement de la  
Communauté de Communes de Forez-Est

Le 07 janvier 2026 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est, convoqué le 24 décembre 2025 et affiché le même jour, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, à Feurs, à la Maison de la commune (Théâtre du Forum, 11 bis rue Gambetta à Feurs).

**Présents :** M. Sylvain DARDOULLIER, M. Gilles DUPIN, Mme Magali BLEIN, M. Jacques LAFFONT, M. Pierre VERICEL, M. Christophe GUILLARME, Mme Simone COUBLE, M. Jacques DE LEMPS, M. Jean-François RASCLE, M. Pascal VELUIRE, M. Jérôme PIGERON, Mme Marianne DARFEUILLE, Mme Mireille GIBERT, M. Claude MONDESERT, Mme Catherine POMPORT, M. Georges REBOUX, M. Christian VILAIN, Mme Catherine EYRAUD, M. Christian DENIS, Mme Marie-Antoinette BENY, M. Thomas CHABANNES, M. Philippe MIKHAILOFF, M. Serge PERCET, M. Georges ROCHETTE, M. Laurent MIOCHE, M. Christian MOLLARD, M. Henri BONADA, M. Julien DUCHE, M. Marc TISSEUR, M. Didier BERNE, M. Patrick DEMMELBAUER, M. Pierre SIMONE, M. Gilbert GRATALOUP, M. Gilles COURT, M. Dominique RORY, M. Jean-Luc POYADE, M. Frédéric LAFOUGERE, M. Yves GRANDRIEUX, M. Sébastien DESHAYES, M. Bruno COASSY, M. Pascal TISSOT, M. Robert FLAMAND, Mme Christine D'ANGELO, M. Jean-Pierre BRUYERE, M. Dominique DECHANDON, M. Gérard DUBOIS, M. Christophe LALLEMAND, Mme Valérie TISSOT et M. Bertrand VALLA.

**Pouvoirs :** Mme Françoise DUFOUR donne pouvoir à M. Gilles DUPIN, M. Patrick MATHIEU donne pouvoir à Mme Simone COUBLE, M. Christian BLANCHARD donne pouvoir à M. Pierre SIMONE, Mme Maryvonne MOUNIER donne pouvoir à M. Didier BERNE, M. Michel NEEL donne pouvoir à M. Christophe GUILLARME, Mme Jeanine RONGERE donne pouvoir à M. Pierre VERICEL, Mme Sylvie DELOBELLE donne pouvoir à M. Christian VILAIN, M. Jean-Marc GALLEY donne pouvoir à M. Claude MONDESERT, Mme Régine TERRAILLON donne pouvoir à M. Christian MOLLARD, Mme Brigitte CHANCRIN donne pouvoir à M. Bertrand VALLA, Mme Catherine RIOUX donne pouvoir à M. Gérard DUBOIS, Mme Véronique CHAVEROT donne pouvoir à M. Christian DENIS.

**Absents remplacés :** Mme Ghislaine DUPUY est remplacée par M. Nicolas REY et M. Jean-Luc LAVAL est remplacé par Mme Nathalie COMMEAT.

**Absents excusés :** Mme Catherine PALMIER, M. Mathieu MOURAGNE, M. Gérard MONCELON et M. Bruno CHALAYER.

**Absents :** M. Georges SUZAN, M. Marc RODRIGUE, M. Laurent THOMAS et M. Jérôme BRUEL.

**Secrétaire de séance :** M. Gilles DUPIN

<b>Nombre de membres en exercice : 71</b>
<b>Nombre de membres présents : 49</b>
<b>Nombre de membres supplées : 2</b>
<b>Nombre de pouvoirs : 12</b>
<b>Membres absents non représentés : 8</b>
<b>Nombre de votants : 63</b>
<b>Nombres de vote        POUR : 63</b>
<b>CONTRE :</b>
<b>ABSTENTIONS :</b>
<b>NPPAV :</b>

## **RAPPEL et REFERENCE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20,

Vu l'instruction comptable M49 applicable aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2025.022.10.12 du Conseil communautaire de la CC Forez-Est en date du 10 décembre 2025 portant Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) pour 2026,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 16 décembre 2025,

## **MOTIVATION et OPPORTUNITE**

En 2026, l'architecture budgétaire est reconduite à l'identique.

Il est rappelé que le projet de budget primitif 2026 soumis à l'approbation du Conseil communautaire tient compte uniquement des propositions nouvelles pour l'année 2026 sans reports, ni reprise des résultats.

L'intégration des résultats et des reports sera effectuée en 2026, postérieurement au vote du budget primitif, après l'approbation du compte financier unique (CFU) 2025 et des décisions d'affectation du résultat de clôture de l'année 2025.

## **CONTENU**

Compte tenu des dépenses et recettes prévues en 2026, le budget annexe Assainissement de la CC Forez-Est s'équilibrera comme suit :

- Section de fonctionnement :
  - Dépenses : 5 842 363 €
  - Recettes : 5 842 363 €
- Section d'investissement :
  - Dépenses : 12 565 330 €
  - Recettes : 12 565 330 €

## **VOTE**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le budget primitif du budget annexe Assainissement de la CC Forez-Est pour l'exercice 2026, tel que présenté ci-dessous :

1) Les inscriptions budgétaires de la section de fonctionnement au niveau du chapitre.

FONCTIONNEMENT								
DEPENSES				RECETTES				
Chapitre	BP 2025 + résultats N-1	BP 2026 CCFE	Ecart (€)	Chapitre	BP 2025 + résultats N-1	BP 2026 CCFE	Ecart (€)	
011	Charges à caractère général	4 000,00	1 829 700,00	1 825 700,00	013	Atténuations de charges	300,00	300,00
012	Charges de personnel		751 000,00	751 000,00	70	Prod. services, domaine, ventes diverses	7 600,00	4 892 043,00
014	Atténuation de produits	800,00	92 000,00	91 200,00		dont Redevance AELB		215 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 500,00	76 000,00	74 500,00	74	Dotations et participations	67 851,10	0,00
66	Charges financières	4 248,24	347 100,00	342 851,76	75	Autres produits de gestion courante		0,00
67	Charges spécifiques	500,00	5 000,00	4 500,00	77	Produits spécifiques		0,00
68	Provisions pour risques et charges			0,00	78	Reprises de provisions		0,00
	<b>Dépenses réelles</b>	<b>11 048,24</b>	<b>3 100 800,00</b>	<b>3 089 751,76</b>		<b>Recettes réelles</b>	<b>75 451,10</b>	<b>4 892 343,00</b>
						<b>Capacité d'autofinancement brute (CA)</b>	<b>64 402,86</b>	<b>1 791 543,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections	30 881,00	2 392 834,00	2 361 953,00	042	Opérations ordre transf. entre sections		950 020,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	348 729,00	348 729,00				950 020,00
	<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>30 881,00</b>	<b>2 741 563,00</b>	<b>2 710 682,00</b>		<b>Recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>950 020,00</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	33 521,86		-33 521,86	002	Résultat de fonctionnement reporté		0,00
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>75 451,10</b>	<b>5 842 363,00</b>	<b>5 766 911,90</b>		<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>75 451,10</b>	<b>5 842 363,00</b>

2) Les inscriptions budgétaires de la section d'investissement au niveau du chapitre.

INVESTISSEMENT								
DEPENSES				RECETTES				
Chapitre	BP 2025 + résultats N-1	BP 2026 CCFE	Ecart (€)	Chapitre	BP 2025	BP 2026 CCFE	Ecart (€)	
	Restes à réaliser N-1		0,00		Restes à réaliser N-1		0,00	
001	Résultat de fonctionnement reporté	1 319,67	-1 319,67	001	Résultat de fonctionnement reporté		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		606 691,00	606 691,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		859 018,00	859 018,00	13	Subventions d'investissement	1 814 400,00	1 814 400,00
23	Immobilisations en cours		8 844 291,00	8 844 291,00	16	Emprunts en euros	3 599,41	7 709 367,00
27	Autres immobilisations financières		115 000,00	115 000,00	10	Dotations, fonds et réserves		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	33 160,74	890 310,00	857 149,26				
	<b>Dépenses réelles</b>	<b>34 480,41</b>	<b>11 315 310,00</b>	<b>11 280 829,59</b>		<b>Recettes réelles</b>	<b>3 599,41</b>	<b>9 523 767,00</b>
						<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>348 729,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	950 020,00	950 020,00	040	Opérations ordre transf. entre sections	30 881,00	2 392 834,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	300 000,00	300 000,00	041	Opérations patrimoniales	0,00	300 000,00
	<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>1 250 020,00</b>	<b>1 250 020,00</b>		<b>Recettes d'ordre</b>	<b>30 881,00</b>	<b>3 041 563,00</b>
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>34 480,41</b>	<b>12 565 330,00</b>	<b>12 530 849,59</b>		<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>34 480,41</b>	<b>12 565 330,00</b>

- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président  
 M. Pierre VERICEL

Le secrétaire de séance  
 M. Gilles DUPIN




La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon (Palais des Juridictions administratives, 184, rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03 – www.telerecours.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes de Forez-Est, Direction Générale, BP 13, 13 Avenue Jean Jaurès 42 110 FEURS étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, sauf les requérants qui usent de la faculté prévue par les lois spéciales de déposer leurs requêtes auprès des services du représentant de l'Etat ou de son délégué dans les arrondissements, les subdivisions ou les circonscriptions administratives, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal ».

Date de mise en ligne : 13/01/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260107-20260300701-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/2026